

le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement du débat, hier après-midi, j'exhortais le gouvernement à remplacer la mesure à l'étude par un bill plus avantageux pour les citoyens âgés du pays. Je disais que le gouvernement devrait se préoccuper du sentiment d'aliénation, maintes fois signalé tant à la Chambre qu'à l'extérieur; je disais que ce sentiment se manifeste aussi chez les personnes âgées, chez les retraités. A moins que le gouvernement ne fasse marche arrière, bon nombre de retraités accueilleront la mesure présentement à l'étude avec scepticisme et cynisme.

A mon avis, le bill qu'on nous demande d'adopter doit se rattacher à la situation économique d'ensemble au Canada. Je n'ai pas l'intention d'en discuter d'une façon générale, mais j'estime qu'il faut s'arrêter à certains points pertinents, en rapport avec la mesure à l'étude. A bien des égards, le gouvernement semble agir en se fondant sur la politique qu'il a suivie jusqu'ici—il hésite à dire au secteur privé, aux compagnies, qu'il prendra des mesures contre elles. Depuis déjà quelque temps, le gouvernement s'inquiète de l'inflation et il oriente ses politiques de façon à la contenir. Mais les vis-à-vis disent maintenant que l'inflation a ralenti; ils estiment que la situation est bien en main. Ils s'inquiètent cependant du danger d'une nouvelle vague d'inflation, et ils ne sont pas sans se rendre compte du taux élevé de chômage qui existe au pays. Nous entendons des commentaires sur ce qui arrivera vraisemblablement au cours du prochain cycle économique. Nous sommes en quelque sorte pris dans un cercle vicieux, nous revenons au vieux cycle: surchauffe et éclatement. Tout semble indiquer que les fluctuations de l'économie s'accroissent à chaque cycle. Chacune est reliée à la structure de l'économie et aux politiques économiques du gouvernement.

Je ne veux pas en discuter en détails, mais je me sens forcé d'en mentionner certains aspects. En fait, étant donné la série d'hypothèses sur lesquelles il se fonde, le gouvernement n'a pas réussi à orienter le cours des affaires économiques de façon satisfaisante. Je concède que les vis-à-vis voudraient pouvoir influencer le cours des affaires économiques, afin de les maîtriser et de leur imposer une certaine stabilité, mais ils n'ont pas encore trouvé les moyens de le faire, compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fonde le gouvernement.

J'ai noté avec plaisir que le ministre du Travail (M. Mackasey), dans le cours d'un autre débat à la Chambre cette semaine, a indiqué qu'il faudrait peut-être que le gouvernement s'achemine vers une certaine forme de contrôle sélectif pour le prochain cycle économique. Mais quoi qu'il arrive et, peu importe notre succès ou notre échec dans le contrôle de certaines des forces économiques au Canada, nous devons protéger ceux qui ont été économiquement atteints. Parmi ceux-là, les premiers à aider et protéger sont les personnes à revenu fixe ou modeste. Dans ce dernier groupe, ce sont les allocataires de pensions de vieillesse qu'il nous faut secourir les premiers.

• (3.00 p.m.)

C'est ce qu'ont signalé des députés de mon parti dans un rapport minoritaire présenté en février dernier au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques chargé d'étudier les taux d'intérêts et l'ensemble du problème de l'inflation. Nous avons rejeté certaines des prémisses du rapport majoritaire et avons proposé comme point de départ l'élaboration de politiques à long terme à l'égard des programmes de redistribution du revenu. Dans ce rapport minoritaire, nous avons recommandé, entre autres, la mise au point d'une vaste politique des revenus afin d'assurer une répartition équitable tant du revenu que du fardeau économique des prix à la hausse. Nous avons ensuite donné les explications suivantes:

Il est essentiel qu'on comprenne bien ce que nous entendons par une politique de revenus. Pour être significative, cette politique doit avoir une grande portée et comprendre toutes les formes de revenu. Outre les salaires et les traitements (y compris les indemnités des députés), elle doit comprendre toutes les autres formes de revenu—y compris les profits, les loyers, les intérêts, les honoraires professionnels et le revenu des entreprises non constituées en corporation.

La politique générale des revenus doit comprendre le revenu annuel garanti pour éviter les injustices et les difficultés. Elle doit être assez souple pour tenir compte 1) de la situation des travailleurs à faibles revenus; 2) des disparités entre les industries et les classes d'employés; 3) de la hausse du coût de la vie et 4) des autres éléments qui désavantagent certains groupes ou régions.

Nous avons avancé cette proposition en fonction d'une approche de politique à long terme, en reconnaissant que la mise en œuvre d'une politique de ce genre poserait divers problèmes dont la solution prendrait un certain temps. C'est pourquoi nous avons également proposé des mesures à court terme pour résoudre certains problèmes immédiats auxquels les Canadiens doivent faire face. La première en liste qui figurait dans notre rapport soumis au nom des membres de mon parti par le député de Waterloo (M. Saltsman) et moi-même, visait à indemniser immédiatement les victimes de l'inflation en leur versant des allocations sociales proportionnelles à la hausse de l'indice du coût de la vie. Voici ce que nous avons proposé:

...en supprimant le plafond de 2 p. 100 par année que le gouvernement libéral a imposé sur la hausse des pensions de vieillesse et des prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada.

...en augmentant régulièrement le salaire minimum de même que les prix de soutien des produits agricoles et d'autres produits primaires.

...en exigeant que les régimes privés versent des pensions calculées sur le revenu des années plus productives et alignées sur la hausse du coût de la vie.

Cette recommandation ne présume pas que les taux actuels des pensions sont suffisants. Il faut tout d'abord les ramener au niveau qui s'impose pour correspondre au coût de la vie en ce moment.

Si le gouvernement avait mieux tenu compte de ces recommandations au lieu d'écouter les propositions des membres de son arrière-ban, il se trouverait aujourd'hui en bien meilleure posture.

En examinant la loi sur les pensions de vieillesse et la manière dont nous traitons nos vieillards, il faut songer aux changements qui s'opèrent dans la société. Une évolution fondamentale s'est accomplie et se poursuit au sein